

Le domaine de La Massonne, une réserve naturelle régionale

C'est en 2002 que la Loi « Démocratie et Proximité » a donné compétence aux Régions pour créer des RNR (Réserves Naturelles Régionales).

Par délibération du 13/02/2012, la Région Poitou – Charentes a retenu deux réserves naturelles volontaires pour leur faire bénéficier de ce classement. :

- La Massonne en Charente maritime
- La vallée de la Renaudie en Charente

Propriété privée d'une superficie de 99 ha, La Massonne est riche d'une biodiversité floristique et faunistique exceptionnelle qui avait amené les propriétaires et l'association Nature Environnement 17 à la faire classer en réserve naturelle volontaire dès le début des années 1990.



La Société des Sciences Naturelles de Charente maritime y organisera une visite naturaliste le dimanche 18 mai 2014.

La sortie devrait permettre de nombreuses observations sur les trois milieux que sont le marais, le bois de chêne tauzin et la lande.

L'ensemble se situe au fond du marais de Brouage.



Pour en savoir plus :

www.reserves-naturelles.org/la-massonne

Guy CHEZEAU